

Conseil municipal du 23 juillet 2026

Notre compte-rendu et tous nos commentaires

Le conseil municipal de Martel s'est réuni le jeudi 23 juillet pour examiner huit points à l'ordre du jour. Un seul conseiller était absent (ayant donné pouvoir). Après l'approbation du procès-verbal de la séance du 30 juin 2026, le conseil a abordé six autres points inscrits à l'ordre du jour.

Premier point : Il concerne une convention relative à l'organisation du service des transports scolaires, impliquant une délégation et des données pour la création de nouveaux circuits à la rentrée prochaine.

Deuxième point : La commune répond positivement à l'appel à manifestation d'intérêt départemental (AMI) pour le soutien à la production de logements communaux. Le conseil valide ce projet, estimant la création de deux logements potentiels.

Commentaire : Rappelons que la création de logements sur la commune est très importante pour au moins deux raisons : tout d'abord afin d'offrir une capacité d'accueil pour des jeunes arrivants, condition essentielle au maintien des services publics et à la dynamisation de l'économie locale. Ensuite, c'est donner à la commune des sources de revenus nouvelles et régulières permettant de financer des projets. Mais bien sûr, il ne faut pas privatiser les projets comme ce fut le cas pour le Presbytère.

À ce titre, nous restons vigilants sur le projet de restauration de l'ancien Hospice. Lors de l'ancienne mandature, une étude de qualité avait été réalisée par Soliha (habitats solidaires) et nous avons montré la faisabilité d'un projet municipal d'habitat inclusif associé à des locaux municipaux et des associations. Où en sommes-nous ? Nous demandons la plus grande transparence et la consultation des Martelais-es.

Troisième point : Le plan de financement des travaux de renforcement et de sécurisation des falaises de Gluges est ajusté en fonction de l'évolution des coûts.

Quatrième point : Une demande de subvention de 750 € est déposée pour la protection du patrimoine, concernant la Croix des Remparts. Le coût total de cette opération s'élève à 1 500 €.

Cinquième point : Il s'agit d'un marché à procédure adaptée pour la maîtrise d'œuvre relative à la restauration de l'église Saint-Maur. Une demande a été déposée auprès de la Fondation du Patrimoine, et une estimation comprise entre 100 000 et 300 000 euros est attendue de la part de la Fondation BERN.

Sixième point : La dernière délibération concerne une demande d'autorisation environnementale, dans le cadre de la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). Elle émane de la société Brousse & Fils et concerne des travaux d'affouillement du sol pour créer une truffière de 4,5 à 6 hectares sur les territoires de Cuzance et Martel.

Ce dossier est le plus important du conseil car il concerne une enquête publique dont la réalité du projet soulève de nombreuses interrogations. En effet, certains conseillers considèrent ce projet comme « une opération déguisée de création d'une carrière de pierres camouflée ». La société

Brousse prévoit de remuer plus de 103 000 tonnes de matériaux pour aménager cette zone destinée à accueillir une plantation de chênes truffiers. Sur cette quantité, 70 000 tonnes de pierres concassées seraient extraites et commercialisées, principalement par la société Brousse, durant trois ans d'exploitation. Le projet prévoit également environ 12 camions par jour (aller-retour) pour le transport des matériaux vers un dépôt situé à Martel ou à Condat.

Ce projet fait l'objet d'une enquête publique avec un commissaire-enquêteur, accessible en mairie de Martel et Cuzance ainsi qu'en ligne sur le site de la préfecture du Lot :

lien de l'enquête: <https://liv.adm-ocitanie.fr>

Commentaire :

Plusieurs questions se posent quant à la réalité de ce projet, notamment concernant le financement et l'entretien d'un terrain de 6 hectares destiné à la culture de la truffe, qui nécessite plusieurs années avant de produire. Une première réunion d'information s'est tenue le 22 juillet à Cuzance, une nouvelle est prévue le 30 septembre dans cette commune. Le commissaire-enquêteur sera également présent en mairie de Cuzance le 5 septembre et à Martel le 3 octobre, soit une semaine avant la clôture de l'enquête publique. Les citoyens peuvent déposer leurs observations dans un registre numérique disponible en préfecture.

Au terme de cet échange, un vote a été organisé : il a recueilli un avis défavorable, cinq abstentions, et sept votes favorables (il semble que quelques conseillers n'ont pas participé au vote !) On est loin de l'unanimité régulière des votes au conseil municipal.

Avant de publier ce compte-rendu, nous avons pris le temps de consulter des experts en création de truffières. L'intérêt et l'opportunité d'une truffière réside dans le biotope du terrain, sa structure, son terroir, son PH etc... Dans le projet présenté, l'entreprise Brousse envisage l'extraction de 70 000 tonnes de cailloux situés sous la couche de terre. Dit autrement : le biotope existant sera détruit et selon les experts la création des 6 hectares de truffiers compromise (cela représente potentiellement 2400 pieds de chênes).

Dans ces conditions, la création de la truffière pourrait cacher une exploitation massive sur 3 ans d'une carrière déguisée avec en plus le passage supplémentaire de poids-lourds dans Martel avec son cortège de bruit et de pollution !...

Nous allons conduire nos investigations et bien sûr vous tenir informé-es.
